

Image not found or type unknown



Expulsion appartement pour vente pas le bailleur

Par **hanouka16**, le **06/08/2013 à 16:09**

Bonjour, rnrnEst ce que mon propriétaire a le droit de m'expulser pour le motif de vendre alors que j'ai signé mon bail Loi 48 en [s]1977[/s] (il y a 38a!!!)? Est ce que la loi 48 ne favorise pas le maintien des locataires dans les lieux? Quel serait mon recours possible pour rester dans les lieux. J'ai 69ans il me manque malheureusement 1 an pour les 70a nécessaires pour être relogée!! rnrn Merci pour votre aide et pour votre éclairage.

Par **Lag0**, le **06/08/2013 à 16:33**

Bonjour, rnrnSi votre bail est toujours sous loi de 48, le bailleur ne peut pas vous donner congé pour vente. rnrnVoir par exemple : <http://vosdroits.service-public.fr/F31286.xhtml>